



## DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

**Objet : Délib.2013.12 Participation financière de la commune de Chonas-L'Amballan à l'accueil de leurs enfants au restaurant scolaire.doc**

L'an deux mille treize et le vingt et un mars,  
Le conseil municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick BARRAUD, Maire.

**Date de convocation : 15 mars 2013**

**Présents : Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Pierre GUILLET, Michel CROS, Michel RÖDEL, Pierre VALVERDE, Franck DENOLLY, Stéphane JODAR, Eric CLO**

**Mmes : Daphné GAULT, Noélie LASCOLS, Sylviane VANEL, Sylviane MONNOT, Annick MOURARET**

**Absent excusé : Guy BATTAGLINI**

*Pouvoir de Guy BATTAGLINI à Pierre GUILLET*

**Secrétaires de séance : Sylviane MONNOT et Michel CROS**

Depuis le mois mars 2012 et jusqu'à la fin de cette année scolaire 2012/2013 les enfants de l'école de Chonas-L'Amballan utilisent nos locaux périscolaires pendant le temps de midi pour leur permettre de déjeuner.

Cette utilisation a induit des coûts d'entretien supplémentaire. En accord avec les élus de la commune de Chonas-L'Amballan nous devons fixer une somme pour servir de dédommagement.

Traditionnellement, il est admis que les frais de fonctionnement sont égaux à 10 % du prix du ticket unitaire mais considérant que le personnel de la commune de Chonas aide au service et à l'entretien des locaux, leur participation pourrait être ramenée à 6 % ; auquel nous devons rajouter le surcoût du nettoyage des toilettes et de la salle réalisé par l'entreprise PARET.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés DECIDE :**

- ✓ **que la participation de la commune de Chonas-L'Amballan correspondra à partir de mars 2012 à un taux de 6 % du ticket unitaire auquel sera ajouté le surcoût du ménage soit 2 heures par semaine multipliées par le nombre de semaines d'école (tarif horaire 19,27 € H.T.).**

**Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.**

**Le Maire :**

**Patrick BARRAUD**